



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Stratégie nationale pour les maladies neurodégénératives 2025-2029

Question écrite n° 3964

Texte de la question

M. Stéphane Mazars alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'absence de stratégie nationale pour les maladies neurodégénératives (SNMN) aujourd'hui en France. Les maladies neurodégénératives non rares (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, sclérose en plaques) touchent pourtant près de 2 millions de personnes et autant de proches aidants et de familles. De plus, ces maladies constituent la 1ère cause de perte d'autonomie, face à laquelle le maintien à domicile s'avère souvent très compliqué, pour ne pas dire impossible. Le bilan du dernier plan national sur les maladies neurodégénératives (PMND) a pointé dès 2019 l'insuffisance des réalisations au regard des besoins et des objectifs fixés, mais aussi de nombreux aspects non couverts. À l'issue d'un travail concerté et constructif impliquant les associations engagées, les professionnels, les sociétés savantes et les services ministériels, une nouvelle stratégie pluriannuelle devait voir le jour en janvier 2024. Il n'en est rien. Pour faire face au défi démographique et au doublement de la population en perte d'autonomie attendu à l'horizon 2050, il est désormais urgent d'apporter une réponse collective, coordonnée, cohérente et lisible aux spécificités de chaque maladie neurodégénérative, en matière de prévention, de parcours de soins, d'accompagnement et de recherche. Il lui demande donc de lancer dans les meilleurs délais une nouvelle stratégie nationale pour les maladies neurodégénératives en France.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Mazars](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3964

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 699